

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 144/2026

A LA SOCIETE QUICK SUPPLY SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction d'un pont à Bunkeya, conclu avec la Chefferie de Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars américains huit cent trente-quatre mille neuf cent nonante, cinquante-deux centimes (USD 834 990,52) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille huit cent quarante-quatre, nonante trois centimes (USD 5 844,93), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 23/06/2026



Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

0000144